



**Communiqué N° 03-11 du Conseil de l'Archevêché
Réunion des 22 et 23 juin 2011**

Le Conseil de l'Archevêché s'est réuni, les 22 et 23 juin 2010, sous la présidence de S. Em. l'Archevêque Gabriel.

Session du 22 juin

1. Doyenné de Grande-Bretagne et d'Irlande

- Mgr Gabriel a présidé la conférence annuelle du Doyenné de Grande-Bretagne et d'Irlande qui a eu lieu du 27 au 30 mai, à Saint-Albans.
- Mgr Gabriel a rencontré l'archevêque Grégoire de Thiatyre, évêque du diocèse du Patriarcat œcuménique en Grande-Bretagne, le 16 juin, à Londres. Au cours de cette rencontre qui s'est déroulée dans un climat fraternel, ils ont fait le point sur l'état actuel des relations entre les paroisses du diocèse de Thiatyre et celles de l'Exarchat en Grande-Bretagne et sur les possibilités de développer la collaboration entre elles. Mgr Gabriel était accompagné par l'archiprêtre John Marks, responsable du Doyenné, et par l'archiprêtre Alexandre Fostiropoulos, membre du Conseil de l'Archevêché.

2. Jubilé de la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky à Paris

Mgr Gabriel a informé le Conseil de l'Archevêché de l'état de préparation des manifestations commémoratives du 150^e anniversaire de la fondation de la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, siège de l'Archevêché, à Paris. Cette commémoration est organisée par la paroisse de la cathédrale grâce à un comité du jubilé qui est présidé par Mgr Gabriel en sa qualité de recteur de la paroisse.

- Le comité a prévu l'organisation d'une exposition sur « 150 ans de présence orthodoxe russe à Paris », qui aura lieu à partir du 16 septembre à la Mairie du 8^e arrondissement ; deux concerts de chant liturgique qui seront donnés par la chorale de la cathédrale à Paris, le 14 septembre, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, et le 18 septembre, en la basilique Sainte-Clotilde ; l'édition d'un livre sur l'histoire et le patrimoine artistique de la cathédrale ; l'organisation d'un colloque sur la cathédrale.

- Pour ce qui est des célébrations liturgiques, deux journées marquantes sont prévues :

- le lundi 12 septembre, fête de saint Alexandre Nevsky et jour de la dédicace de l'église il y a 150 ans, la Divine Liturgie sera célébrée en la cathédrale en présence de personnalités civiles et religieuses, parmi lesquels les membres de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France. Sur proposition du Conseil de l'Archevêché une invitation est également adressée à S.S. le Patriarche œcuménique Bartholomée I^{er} ;

- le dimanche 18 septembre, la Divine Liturgie dominicale sera suivie par la traditionnelle procession autour de l'église, puis par des agapes organisées par la paroisse dans les jardins de la cathédrale.

3. Nice

Les responsables de l'association culturelle ACOR ont publié une mise au point concernant les conditions d'utilisation de la cathédrale Saint-Nicolas-le-Thaumaturge, à Nice. Elle est consultable sur internet : <http://www.cathedrallerussenice.org/spip/spip.php?article61>

Par ailleurs, après le jugement rendu par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence le 19 mai 2011, l'association culturelle ACOR a décidé de se pourvoir en cassation.

4. Colline Saint-Serge

Le Conseil de l'Archevêché a donné son accord à des travaux d'études devant établir les possibilités de rénovation du bâtiment de l'ancienne ciergerie située dans la propriété du Méthochion Saint-Serge (« Serguievskoïe Podvorié »), à Paris.

5. Clergé

- Après son élévation au sous-diaconat, le lecteur Alexis Milioutine, ancien étudiant à l'Institut de théologie Saint-Serge, a été ordonné diacre par Mgr Gabriel, lors de la Divine Liturgie de la fête de l'Ascension, célébrée le 2 juin dernier, en l'église Saint-Serge-de-Radonège, à Paris. Il effectuera son service diaconal à l'église Saint-Serge-de-Radonège.
- L'archiprêtre Nicolas Rebhinder est confirmé dans ses fonctions de recteur de l'église de la Présentation de la Très Sainte Vierge au Temple.

6. Assemblée pastorale

Une réunion pastorale rassemblant les membres du clergé de l'Archevêché aura lieu le 11 novembre de cette année, à l'Institut Saint-Serge, à Paris. Il est demandé aux membres du clergé de retenir cette date et de faire tout leur possible pour être présents à cette réunion.

Session du 23 juin

La deuxième session du Conseil de l'Archevêché, élargie aux responsables des Doyennés, a porté sur les orientations de l'Archevêché et son organisation interne.

La réunion a été l'occasion de discuter de la situation actuelle de l'Archevêché dans ses différents aspects. Après un rapport introductif par le protopresbytre Jean Gueit, recteur de la paroisse Saint-Nicolas-le-Thaumaturge à Nice et doyen du Sud-Est de la France, un large échange d'opinions a permis de redire l'importance de construire une vision d'avenir commune de l'Archevêché sur une base purement ecclésiologique. Un projet de déclaration sur cette vision de l'Archevêché a été discuté et devra être retravaillé en fonction des différentes sensibilités exprimées.

A ce propos, Mgr Gabriel a rappelé la vocation particulière de l'Archevêché, telle que formulée par ses prédécesseurs de bienheureuse mémoire, notamment le métropolitain Euloge et l'archevêque Georges d'Eudociade, et qui consiste à témoigner de l'unique nécessaire, le salut en Christ, dans la plénitude de la foi orthodoxe et de la vie liturgique et spirituelle, en dehors de toute contingence culturelle nationale ou d'interférences politiques d'où qu'elles viennent.

La réunion a également été l'occasion de préciser l'organisation et le fonctionnement des Doyennés : rôle des doyens, degré d'initiative locale par rapport à l'évêque diocésain et aux recteurs des paroisses, limites géographiques des Doyennés, possibilité d'organiser des rencontres locales par Doyennés. Pour des raisons de proximités géographiques, il a été décidé de rattacher au Doyenné de l'Ouest de la France les paroisses de Tours et de Poitiers qui étaient précédemment rattachées au Doyenné du Centre.

Enfin, l'archiprêtre Wladimir Yagello, recteur de la paroisse Notre-Dame-du-Signe, à Paris, et président de la commission canonique diocésaine (« Tribunal ecclésiastique »), a présenté un projet de règlement de cette commission qui a été discuté, puis amendé et adopté.